



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE 06 décembre 2023

La séance est ouverte à 20h15 par [Monsieur Gilles Nagloo, Président du Conseil communal](#).
L'appel nominal fait ressortir la présence de 35 conseillers, 9 personnes excusées et 1 personne non excusée. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

1. **Adoption** de l'ordre du jour.

Accepté tel que présenté

2. **Adoption** du procès-verbal de la dernière séance du 4 octobre 2023.

Adopté tel que présenté.

3. **Communications du bureau**

Dans un souci d'écologie et d'économie, le bureau propose d'envoyer les convocations et les préavis par courriel au lieu de courrier postal. Ceci a été discuté avec le préfet et le règlement ne précise pas par quel moyen l'ordre du jour doit être envoyé. Les grands préavis tels que le budget et la gestion seraient toujours envoyés par courrier postal. Pour ceux qui souhaitent toujours recevoir les convocations par courrier, il suffirait d'en aviser le bureau. Cette décision s'applique également pour les membres de la Municipalité.

Le règlement du Conseil n'a plus été mis à jour depuis de nombreuses années et certains points pourraient être à revoir. À titre informatif, le Bureau souhaite savoir si le Conseil serait d'accord pour le mettre à jour. L'idée n'étant pas d'en refaire une refonte complète, mais de modifier quelques éléments comme la suppression de la lecture du procès-verbal, la suppression de la lecture des rapports, ainsi que la nomination d'une secrétaire suppléante. Un sondage à main levée révèle un intérêt marqué. Si le Conseil souhaite aller de l'avant deux solutions se présentent, soit le Bureau s'en occupe, soit une commission est formée, sans engagement.

Le 9 novembre le Bureau a été audité par Monsieur le Préfet, tout s'est bien passé, seule petite correction concerne la procédure de la nomination des futurs Conseillères et Conseillers en cours de législature.

Le Bureau a également approché la Municipalité pour avoir accès au serveur et ainsi sauvegarder ses documents sur un endroit plus sécurisé que la Clef USB utilisé jusqu'à présent, ce qui a été accordé.



4. **Préavis No 23-23** relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2024 ; rapport de la Commission de finances lu par **Monsieur Maxime Crisinel, Conseiller** qui demande d'accepter les conclusions de ce préavis tel que présenté.

Les explications de la municipalité sont fournies par **Madame Aurélie Tulot, Syndique** qui commence par remercier les membres de la commission pour leurs rapport, travail et échanges. Elle mentionne que le budget a été présenté différemment cette année avec l'ajout de certains marqueurs qui semblaient pertinents, et le retrait du tableau des investissements qui s'avérait très peu représentatif de la réalité. Elle ajoute que le tableau n'est pas soumis au vote, mais uniquement les conclusions du préavis, et que chaque ligne qui constitue ce tableau a son préavis qui lui est voté. La Municipalité note toutefois la remarque de la Commission des Finances pour son souhait de le réintégrer l'année prochaine.

Monsieur Christian Delacretaz, Conseiller, dit qu'il est étonné que le tableau des investissements soit retiré, car il s'agit d'une information pertinente pour le Conseil et offre une vision des crédits d'investissement à venir sur le préavis qui ont été votés. Aussi, selon le Règlement de la comptabilité des communes, chapitre 4 l'article 18 alinéa 2, il est stipulé que le tableau des investissements doit être présenté, ainsi que dans le règlement du Conseil, article 96.

Chapitre IV Plan des dépenses d'investissements Art. 18 Compétences, 2.

Ce plan est présenté au conseil général ou communal, en même temps que le budget de fonctionnement ; il n'est pas soumis au vote.

Madame la Syndique répond qu'effectivement il a été présenté de façon très globale, mais qu'après validation auprès du Boursier communal et de la Préfecture il est en règle, cependant le format de la préfecture est très différent, car il se présente de façon plus globale. Elle informe qu'il sera présent sur le prochain rapport de 2025. Le choix s'est posé après la réflexion de savoir s'il devait être présenté aussi peu représentatif qu'à l'habitude. Aux investissements ce qui est prévu en résumé ; les préavis votés l'année dernière, mais qui seront réalisés en 2024, soit le préavis sur la crèche, le préavis sur l'étude de la route de desserte des Vernes, suivis des préavis votés en 2024 qui seront peut-être réalisés en 2024, notamment le préavis sur l'éclairage public. Elle convient que la Municipalité aurait dû le présenter et que ce sera fait en 2025, elle propose ensuite au Conseil de le lui transmettre maintenant si ceci est leur souhait, et sachant qu'il n'est pas soumis au vote. **Le Président** accepte la proposition.

Monsieur Jean-Marc Écuyer, Conseiller, poursuit qu'il est admis que des préavis sont votés et ne sont pas réalisés en cours d'année, ni même parfois à l'intérieur d'une même législature. Il estime que la remarque de Monsieur Delacretaz est pertinente, mais pour être réaliste, il rejoint Madame la Syndique et remet en question l'utilité d'un tableau non représentatif.

À la suite du vote, Le Président remercie la Municipalité de faire suivre le tableau qui sera ensuite transmis au Conseil.



Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 23/2023 de la Municipalité au Conseil communal relatif au budget de fonctionnement pour l'année 2024 ;
- Oùï** le rapport de la commission des finances chargée de l'examen de cet objet
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide** D'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2024, qui présente les résultats suivants :
- Charges CHF 10'382'597.70
- Revenus CHF 10'188'318.70
- Résultat (déficit présumé) CHF - 194'279.00
- Les conclusions du préavis 23/2023 sont acceptées à l'unanimité.



5. Interpellation de Monsieur Roland Guex « Nos rues manquent de magie »

Le Président rappelle que pour pouvoir traiter l'interprétation, au moins cinq membres du Conseil doivent la soutenir. Il demande qui soutient cette interpellation. Cinq conseillers au moins soutiennent et le Président invite **Monsieur Roland Guex, Conseiller**, de venir devant l'assemblée pour faire la lecture de son interpellation.

Le Président demande à la Municipalité s'ils souhaitent y répondre maintenant ou lors du prochain Conseil.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, répond que le sapin est décoré, mais qu'effectivement les autres illuminations demeurent plus modestes depuis l'annonce du Conseil fédéral sur l'économie d'énergie. En ce qui concerne le clocher, ont par le temps et avec le gel et le dégel, fait qu'il y a plusieurs raccordements qui ne sont plus branchés ce qui résulte d'un résultat inesthétique et les coûts de réfection sont élevés. Il annonce également qu'un préavis sera prochainement présenté au sujet d'un système LED plus économique pour éclairer la commune et espère pouvoir y intégrer le volet décoration de Noël.

Monsieur Roland Guex remercie la municipalité pour ses réponses, mais demeure étonné que dans toutes les autres communes voisines des solutions aient pu être trouvées malgré la crise énergétique, et se demande s'il n'aurait pas eu un manque de la Municipalité pour cette année 2023.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, répond que c'est légitime de le voir comme cela, mais qu'il est aussi question de priorité, et aussi d'un choix de cohérence avec ce qui a été demandé par le Conseil pour l'extinction partielle de l'éclairage public selon un horaire spécifique, ainsi qu'une politique de maintien avec les recommandations du Conseil fédéral.

Madame Patricia Weber, Conseillère, appuie la position de Monsieur Roland Guay, et entend l'argument de la Municipalité, mais indique que l'éclairage public et l'éclairage de Noël devraient demeurer deux discussions distinctes, et invite la Municipalité à garder leur âme d'enfant lorsqu'il s'agira de prévoir les illuminations de Noël. Elle estime que lorsque l'éclairage public est déjà réduit et qu'en plus le village n'est pas illuminé pour le temps des Fêtes, Roche a de vraies allures de village-dortoir et subit les moqueries des villages voisins.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, répond que le canton a bel et bien demandé aux communes de maintenir les directives fédérales sur l'énergie. Une demande de devis a été faite pour la restauration du Temple pour l'illuminer de façon permanente et non seulement en décembre, et aux vues du prix élevé et de la demande des autorités pour le maintien de l'économie d'énergie, la démarche semblait non prioritaire.

Monsieur Jean-Marc Écuyer, Conseiller, souhaite souligner la laïcité de l'État, que Noël s'agit d'une fête religieuse et chrétienne et que celui qui souhaite avoir de la magie de Noël peut la trouver dans son cœur ou dans son foyer et estime que ce n'est pas à la Municipalité de le faire à leur place, d'autant plus qu'à Roche nous ne sommes pas tous chrétiens.

Madame Patrizia Weber, Conseillère, précise que le terme laïque ne signifie pas l'annulation de toutes les religions, mais l'acceptation de celles-ci. Donc si nous souhaitons éclairer le temple pour l'Aïd ou pour le Yom Kippur elle n'y en voit aucun inconvénient.

Le Président déclare le débat clos et demande au Conseil s'il souhaite classer l'interpellation.

L'interpellation est classée à la majorité.



6. Communications de la Municipalité.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, revient avec des réponses plus précises au sujet de la question de Madame Sophie Robert-Nicoud au sujet des chiens. Au 31 décembre 2022, comme indiqué au Rapport de Gestion il y a 125 chiens inscrits à la commune et à ce jour il y en a 130, donc assez stable. Ce qui fait une taxe pour les entrées de 16'975 CHF qui sert à l'entretien et sac. C'est difficile à estimer, car l'entretien des lieux se fait globalement et pas uniquement pour les frais liés aux chiens, mais aucun bénéfice n'est perçu.

Elle poursuit ensuite pour informer le Conseil que plusieurs recours ont été soumis l'année passée au sujet des taxes déchets pour les entreprises, sept en cours pour être exacte. La taxe est à fixe 250CHF et s'applique à toutes les entreprises de la Commune. Les recours sont émis par des entreprises qui ne produisent presque aucun déchet, comme les entreprises dites « boîte aux lettres ». Ce frais figure au règlement sur les déchets qui date de 2014 et ne prévoit aucune dérogation pour ces cas précis. En accord avec la commission de recours qui doit traiter toutes ces demandes, la Municipalité propose de revoir le règlement et y intégrer ces notions. Ceci également en accord avec la demande du canton qui préconise que la taxe soit corrélable avec leur production de déchet. La Municipalité annonce qu'elle reviendra vers le Conseil avec un préavis pour présenter une mise à jour du règlement.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, informe le Conseil que la Maison Circet Suisse SA mandatée par Swisscom pour l'installation de la fibre optique. Si des démarcheurs de la maison Circet viennent à vos portes, c'est une société légitime et envoyée par Swisscom et non pas des démarcheurs frauduleux. Et prendront des photos pour savoir à quel endroit ils pourront mettre les boîtiers et tirer les lignes, et c'est gratuit.

Il poursuit avec une seconde communication au sujet de la rentrée scolaire qui s'est montrée difficile pour nos concierges, car d'année en année il y a de plus en plus d'incivilités sur les lieux des établissements scolaires et que les élèves responsables sont de plus en plus difficiles à encadrer. Ceci se découle de plus en plus de travail pour nos enseignants, doyens, des établissements scolaires, concierge, et jusque dans le cadre du Conseil d'Établissements.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, informe que nous avons un retour du canton après insistance au sujet du PACom qui était mise à l'examen depuis plus d'une année, et tous les services des états y ont répondu favorablement, et qu'au courant du premier trimestre 2024 il y aurait certainement une mise à l'enquête publique



7. Divers.

Le président donne la parole au Conseil.

Madame Sophie Robert-Nicoud, Conseillère, remercie la Municipalité pour ses réponses.

Les charges directes et indirectes communiquées s'additionnent à 17 KCHF, donc sur 125 chiens, on arrive à 136 CHF par chien qui est facturé actuellement 150 CHF. Elle admet que les charges sont compliquées à calculer, comme la chaussée est toute façon nettoyée, les poubelles toute façons vidées. Le but étant qu'une personne ayant un chien ne soit pas défavorisée par rapport à une autre personne. Elle rappelle qu'une personne ayant un chien doit déboursier 250 CHF par année, soit 150 CHF par la commune et 100 CHF par le Canton de Vaud, selon une loi qu'elle estime désuète provenant de l'époque où les chiens pouvaient avoir la rage et coûtait à l'État. Selon ses calculs, les ménages payerait à la commune 10 à 15 CHF en trop par année, ce qui n'est peut-être pas énorme, mais qui pourrait tout de même être adapté. Elle propose qu'il puisse y avoir une baisse d'impôt communal pour les propriétaires de chiens.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, se demande si on ne tire pas sur l'ambulance, car les 100 CHF demandés par l'état, pour leur part ne semblent vraiment servir à rien.

Monsieur Christoph Keller, Conseiller, demande à la municipalité quel est le bilan au sujet de l'économie énergétique effectuée et sur le retour de la part de la population concernant l'extinction partielle des lumières.

Monsieur Thierry Blanc, Municipal, informe que les avis sont très mitigés et que c'est pour cette raison que la Municipalité présentera au plus vite un préavis pour répondre à la demande, en mettant en place un système LED intelligent, plus économique pour éclairer plus pour moins.

Madame Linda Nadon, Conseillère, fait du chemin sur la problématique en disant que le soir, c'est dangereux de rentrer lorsque c'est totalement obscur avant même l'arrivée du dernier train. Elle demande à la municipalité si l'on pouvait éteindre les lumières après l'arrivée du dernier train et dans les temps pour le premier train du matin.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, répond que c'est compliqué d'y répondre, car il s'agit d'une demande qui a été formulée par le Conseil. Les deux avis peuvent s'entendre, et la municipalité se met au service du Conseil si celui-ci préfère revenir sur sa décision.

Madame Lucette Marsoni, Conseillère, fait une annonce concernant les Fenêtres de l'Avant, organisé par le Comité d'animation, qui seront désormais tous les dimanches au lieu de tous les jours, et par secteur de la commune.

Monsieur Roland Guex, Conseiller, revient sur la discussion au sujet de l'éclairage et demande s'il serait possible de prendre la décision de changer l'horaire pour qu'il couvre la période de premier et dernier train.

Monsieur Jean-Marc Chavannes, Municipal, répond à l'affirmative, et suggère que ce serait même judicieux.

Madame Patrizia Weber, Conseillère, demande si nous pourrions revenir sur la question de Monsieur Keller au sujet du bilan d'économie d'énergie.



Monsieur Thierry Blanc, Municipal, informe que la Romande a été mandatée pour évaluer la différence, mais que pour des questions administratives, la réponse n'est pas encore disponible et que ce sera possible d'y répondre pour le prochain conseil.

Monsieur Jean-Claude Guillemin, Conseiller, rappelle qu'il n'est pas possible de demander quelque chose à la municipalité sans initiative formelle portée à l'ordre du jour.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, répond que le postulat et sa réponse demandent un horaire indicatif à titre d'exemple, mais non fixé. Selon ce qui a été confirmé avec le préfet, la Municipalité peut, tout en gardant d'actualité la demande du Conseil relatif au postulat 16/23, adapter l'horaire. Cependant il y a des avis très mitigés entre ceux qui souhaitent ou ne souhaitent pas cette modification. À savoir que les horaires sont différents la semaine et le weekend, et que le système scénario des lampes ne permet pas de différencier le samedi du jeudi.

Madame Monica Portner, Conseillère, souhaite en savoir davantage par rapport au projet de la Fondation de Verdeil.

Madame Aurélie Tulot, Syndique, répond que la veille elle a eu une séance avec le Canton, la DGO, la Direction d'écoles et la fondation de Verdeil pour savoir où c'en était. C'est toujours en étude pour le financement. La DGO ne se prononce pas avant que ceci soit décidé auprès du Grand Conseil. Il n'y aura pas de réponse avant janvier, puis la Fondation doit aussi regarder de son côté par rapport à ses fonds propres.

Monsieur Gilles Nagloo, Président, rappelle que ceux qui souhaitent obtenir les ordres du jour par la poste sont invités à passer voir la secrétaire, il convie les membres à se réunir à la suite de la séance pour une verrée, et il transmet ses vœux pour les Fêtes de fin d'année.

Sans autre intervention, et suivant le contre-appel, la séance est levée à 21h40.

CONSEIL COMMUNAL DE ROCHE



Le Président



La Secrétaire